



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 11 septembre 2026

Contrats territoriaux départementaux : le Président à la rencontre de toutes les communes de la Haute-Vienne

« Si elles n'existaient pas, il faudrait les créer ! » C'est par ces mots que le Président du Département de la Haute-Vienne, Jean-Claude Leblois, résume l'esprit des quatre réunions qu'il a menées le 9 et le 10 septembre à Saint-Martin-le-Vieux, Champsac, Saint-Martin-Terressus et Cieux, à la rencontre des maires et des élus de l'ensemble des communes du département.

Deux journées entières ont été consacrées à ce tour du territoire, avec un objectif clair : détailler, commune par commune, les projets soutenus et l'accompagnement financier du Département dans le cadre des contrats territoriaux.

Un exercice de dialogue, de transparence et de respect

Au-delà des chiffres, ces réunions ont avant tout été pensées comme un temps d'écoute et de dialogue. « Un exercice de dialogue, de transparence, de respect », insiste le Président, qui y voit une méthode de travail à part entière : aller sur le terrain, à la rencontre des élus, plutôt que de les faire venir à Limoges.

Cette proximité a permis d'aborder bien plus que les seuls dossiers de subvention. Les échanges ont également porté sur des sujets d'actualité qui préoccupent directement les territoires : la protection des populations, après un été marqué par des événements climatiques particulièrement éprouvants, le désenclavement numérique, condition indispensable au maintien de la vie économique et sociale en milieu rural, et plus largement l'attractivité de nos communes, qu'il s'agisse d'attirer de nouveaux habitants, des commerces ou des services.

Une feuille de route départementale pour préserver la ressource en eau construite sur un diagnostic rigoureux

Un focus particulier et essentiel a été fait sur la feuille de route départementale relative à la préservation et la sécurisation de la ressource en eau pour la période 2027-2036. Elle s'appuie sur une étude diagnostique et prospective de la ressource, conduite par le Département de la Haute-Vienne. Ce travail de fond a permis de dresser un état des lieux précis des tensions qui pèsent d'ores et déjà sur certains secteurs du territoire, notamment ceux alimentés par une seule ressource, et d'anticiper les effets du changement climatique sur la disponibilité de l'eau dans les années à venir.

De ce diagnostic découle un plan d'actions structuré autour de trois grands axes. Le premier vise la résilience et la sobriété, à travers une gestion équilibrée et durable de la ressource : préservation des milieux naturels, mise en place d'un usage des sols en adéquation avec les objectifs de qualité de l'eau sur les bassins d'alimentation de captage. Le deuxième axe porte sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable, en qualité comme en quantité, avec la création d'interconnexions pour sécuriser les secteurs les plus vulnérables, la diversification des sources d'approvisionnement et le renforcement de la protection des captages. Le troisième axe concerne la gouvernance et la tarification, avec l'ambition de mieux coordonner l'action des gestionnaires de l'eau potable que compte aujourd'hui la Haute-Vienne — communauté urbaine, communautés de communes, communes et structures syndicales.

Le Département entend accompagner ces travaux structurants aux côtés des intercommunalités et des syndicats avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne afin de garantir à chaque Haut-Viennois un accès pérenne à une eau de qualité, quel que soit son lieu de résidence.

Un soutien financier réaffirme, commune par commune

Sur le volet des contrats territoriaux départementaux à proprement parler, le Département a pu confirmer, réunion après réunion, son engagement financier aux côtés des communes pour des projets qui touchent directement le quotidien des Haut-Viennois : la voirie, la rénovation énergétique des bâtiments, l'accessibilité, les équipements sportifs, la végétalisation des espaces publics....

Deux chiffres illustrent l'ampleur de cet engagement 2026 :

- 600 dossiers de subventions déposés au titre des contrats territoriaux départementaux
- 5 367 860 € de crédits réservés par le Département pour accompagner ces seuls projets communaux, les opérations portées par les intercommunalités faisant l'objet d'accompagnements au titre d'autres contrats.

Une méthode au service de toutes les communes

Pour Jean-Claude Leblois, cette tournée illustre une conception exigeante du rôle du Département : « Être Département, c'est aussi accompagner la modernisation et l'attractivité de nos territoires. Je crois profondément au soutien aux communes, notamment rurales. » Et de conclure : « Notre territoire vit et doit continuer à vivre. »

Contacts presse :

Département de la Haute-Vienne
Mégane Lépine - 05 44 00 12 41
Cécile Denis - 06 20 53 50 08